

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 JUIN 2019

Le 6 juin 2019, à 18h00, s'est réuni le conseil municipal dans la salle de la mairie, suivant la convocation adressée le 01 juin 2019.

Etaient Présents : Mmes Marie-Christine DURAND– Marlène NEVISSAS – Marie-Jeanne BARTH
– Louise CHAMPION

MM Jean-Jacques GARDANT – Vincent CERVINO – Pascal VINCENT

Absente : Mme Gaëlle BRIEND

Secrétaire de séance : M. Vincent CERVINO

-Délibération relative au vote des 3 taxes directes locales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

De diminuer le taux des 3 taxes directes locales pour 2019

- Taxe d'habitation : 14.02%

- Taxe foncière sur le bâti : 21.4%

-Taxe foncière sur le non bâti : 162,96 %

Soit une recette totale pour la commune de 163 101,98 €

- Délibération relative au vote du compte de Gestion 2018 du budget communal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

De voter le compte de gestion de l'exercice 2018 de la commune de Lanas, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

-Délibération sur la création d'un service commun mutualisé de police municipale et modalités financières

La Maire expose que lors de sa séance du 14 mars 2019, le conseil communautaire a décidé de créer un service commun mutualisé de police municipale auprès de la communauté des Gorges de l'Ardèche et a approuvé les termes de la convention à passer avec les communes intéressées.

La mise en place d'un tel service a été identifiée comme nécessaire par les maires adhérents. Mme la Maire propose à la commune de se prononcer sur son adhésion et sur le niveau sollicité. Le niveau 1 est retenu, pour une utilisation occasionnelle, ne dépassant pas 2h par mois, en moyenne annuelle. Le salaire du policier intercommunal est mutualisé pour l'ensemble des communes. Pour Lanas, cela représente un montant de 480 euros par an. Le policier travaille avec la gendarmerie, et intervient gracieusement sur les Ordures ménagères.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'adhérer au service commun mutualisé de police municipale, au niveau 1.

-Délibération sur la revalorisation 2019 de la redevance d'occupation du domaine public (R.O.D.P) par les réseaux Télécom Orange

La maire expose qu'après renseignement pris auprès d'Orange pour connaître le patrimoine du domaine public routier en 2018 pour la commune, dans le cadre de la R.O.D.P, le titre de recettes correspondant peut être établi pour un montant de 481.54 €.

-Délibération sur la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel : RIFSEEP (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et Complément indemnitaire)

Mme la Maire expose que le nouveau régime indemnitaire pour les agents techniques et administratifs, titulaires et stagiaires à temps complet et non complet, se compose de 2 éléments :

-l'IFSE : Indemnité de fonctions, de sujétions, et d'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle : part fixe versée mensuellement à l'agent.

- le C.I.A : complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir : part variable, facultative, versée une seule fois en fin d'année et non reconductible automatiquement. Des groupes de fonctions et des montants maximum sont fixés dans la limite de plafonds déterminés par la Fonction publique territoriale.

Après consultation et accord du comité technique paritaire du Centre de Gestion de l'Ardèche en date du 7 mai 2019, le régime indemnitaire RIFSEEP remplacera, pour chaque agent, le précédent régime indemnitaire de même nature. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide de mettre en place le régime indemnitaire RIFSEEP pour les agents communaux, à compter du 1^{er} avril 2019.

-Questions diverses :

-Renouvellement du conseil communautaire : Il va y avoir 39 représentants pour la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, à partir de 2020. La commune de Lanas peut ainsi avoir 2 conseillers communautaires.

-Collecte des Déchets : à Lanas, tous les bacs classiques sont partis

Les hébergeurs qui ont répondu en temps utile au questionnaire passent en régie directement avec la communauté de communes, les autres voient directement auprès de Plancher environnement.

Les sacs qui traînent font l'objet d'une grande attention et tout est mis en œuvre pour un « retour à l'envoyeur ».

Un grand panneau va être mis en place pour les Points d'Apport Volontaire par la communauté de communes.

Une signalétique sera créée pour les camping-cars, (stationnement autorisé : 1 jour, une nuit) qui sont amenés à faire leur tri.

Trois poubelles en bois ont été créées dans la commune pour les touristes : une sous le pont, une place de la Molle et une au cimetière, que nous nous chargerons d'évacuer.

Pour les très gros bidons en plastique dur, l'ouverture sera agrandie dès septembre, en attendant ils doivent être apportés à la Déchetterie.

Le CAUE (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement) va intervenir pour avis sur l'aménagement du P.A.V de la croix, le 15 juillet.

-Voie verte : elle est avancée. Eclairage prochainement des tunnels, dit « dynamique », avec cellules.

-Le skate-park :

Les travaux sont finis.

La livraison est prévue pour le mercredi 12 juin à 8h. Le lancement se fait en juillet.

La recherche de subventions est en cours.

-Logement communal : une rencontre avec le SDE07 a eu lieu pour la mise aux normes du logement, en ce qui concerne le système de chauffage, par pompe à chaleur à basse température, qui pourrait être prise en charge. La commune pourrait obtenir 50 % de subvention.

Dates de juin à retenir :

Le 21 juin : fête des Bulles et des Grains

Le 22 juin : feux de la St Jean et Chorale

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.